

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

N° 124/2018

OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 76/2018 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 AVRIL 2018 - Révision attribution de compensation – compétence politique du logement et cadre de vie

L'an deux mille dix-huit et le 03 mai à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 26 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Floréal MUNOZ, Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme Cathy HOAREAU donne procuration à Mme Monique DUPRAT, Mr Philippe FOURMENTIN donne procuration à Mme Nadine BARRE, Mme Monique COURBIERES donne procuration à Mr Jean-Louis REMY, Mme Jean-Claude ROUANE donne procuration à Mr Floréal MUNOZ, Mme Hélène JOACHIM donne procuration à Mr Serge DEJEAN, Mme Nathalie LAVAIL MAZZOLO donne procuration à Mr René MARCHAND, Mr Bernard TISSEIRE donne procuration à Mr Serge DEMANGE.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Pascal BAYONI, Madame Pierrette HENDRICK, Monsieur Sébastien VINCINI.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur René AZEMA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que l'article 1609 nonies V 1 bis prévoit que le « montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges ».

A défaut d'accord le montant de l'attribution de compensation est fixé dans les conditions de droit commun.

Vu le rapport et l'avis favorable de la CLECT du 30 01 2018 (Habitat et assainissement) et du 19 03 2018 (Jeunesse, Gemapi, voirie);

Monsieur le Président propose de réviser les montants d'attribution de compensation pour des 19 communes membres de la manière suivante :

Révision des montants d'attribution de compensation						
Communes	Attribution de compensation Valeur au 31.12.2017	Compétences				Attribution de compensation révisée
		Habitat	GEMAPI	Jeunesse	Voirie	
Auragne	-694,13 €	1 299,00 €				-1 993,13 €
Auribail	20 220,00 €	705,00 €				19 515,00 €
Auterive	900 405,48 €	28 458,00 €		75 015,00 €	1 759,00 €	795 173,48 €
Beaumont sur Lèze	-46 975,84 €	4 758,00 €	14 026,00 €			-65 759,84 €
Caujac	-6 726,27 €	2 631,00 €				-9 357,27 €
Cintegabelle	205 263,46 €	8 574,00 €	5 934,00 €	39 705,00 €	4 780,00 €	146 270,46 €
Esperce	-1 718,94 €	864,00 €			512,00 €	-3 094,94 €
Gaillac Toulza	56 346,47 €	3 873,00 €	1 999,00 €		297,00 €	50 177,47 €
Grazac	25 192,19 €	1 662,00 €			143,00 €	23 387,19 €
Grépiac	24 067,59 €	3 117,00 €				20 950,59 €
Labruyère Dorsa	-1 409,75 €	831,00 €			813,00 €	-3 053,75 €
Lagardelle	29 665,25 €	8 094,00 €	25 066,00 €			-3 494,75 €
Lagrace Dieu	-4 761,63 €	1 659,00 €				-6 420,63 €
Marliac	3 252,22 €	390,00 €	855,00 €			2 007,22 €
Mauressac	11 497,85 €	1 521,00 €				9 976,85 €
Miremont	26 821,49 €	6 960,00 €		18 588,00 €	1 483,00 €	-209,51 €
Puydaniel	7 748,21 €	1 353,00 €				6 395,21 €
Venerque	111 524,32 €	7 998,00 €				103 526,32 €
Vernet	13 642,57 €	7 521,00 €	23 612,00 €			-17 490,43 €
TOTAL	1 373 360,54 €	92 268,00 €	71 492,00 €	133 308,00 €	9 787,00 €	1 066 505,54 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la proposition du Président de révision de l'attribution de compensation pour les 19 communes membres, tel que présentée dans le rapport de la CLECT du 30/01/2018 et du 19/03/2018 et décrit dans le tableau ci-avant ;

NOTIFIE la présente délibération au maire des communes membres ;

DEMANDE aux communes membres d'inscrire à l'ordre du jour de leur conseil municipal la proposition de révision de son attribution de compensation suite au transfert de la compétence habitat.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS